

LES SAVEURS DE MAYLIS VOUS OFFRENT UN CHÈQUE REDUCTION DE 20 €

Vous recevez la documentation publicitaire du catalogue **LES SAVEURS DE MAYLIS** (Perpignan) et vous y découvrez un « chèque-réduction directe » de 20 €. Et, pour une fois, aucun montant minimum de commande n'est imposé.

Vous vous précipitez sur le catalogue de 4 pages qui affichent aussi une réduction spéciale de 37 %, soit un prix de bienvenue unique de 9,90 € quel que soit le produit alimentaire choisi. Si vous achetez un lot de deux, le prix est de 15,90 €.

Tout logiquement, le bon de réduction de 20 € va se retrancher du montant de la commande, puis sera complété par les frais de port de 8,70 €.

Vous voilà devant le dilemme suivant :

- Soit commander un lot d'articles à 15,90 € (que vous ne payez donc pas) et compléter par un paiement de 9,90 €
- Soit commander un lot d'articles + un article supplémentaire à 9,90 €, soit un total de 5,80 € après déduction du bon de 20 €, et augmenté de 9,90 € pour le port. Vous arrivez à un paiement de 15,70 €.

Psychologiquement, le consommateur n'aime pas abandonner un avantage. Il aura donc tendance à choisir la solution n° 2 et à régler le supplément.

Sachant que, même après l'offre spéciale -37 %, les prix restent élevés, **LES SAVEURS DE MAYLIS** réalisent une bonne affaire et réamorcent le réflexe de la commande.

Il n'y a rien d'illégal en soi : le **Réseau anti-arnaques** a souhaité décortiquer une technique de marketing.



INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le **Réseau anti-arnaques**, association partenaire de l'UFC-Que Choisir, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex (contact@arnaques-infos.org). Elle alimente la page Facebook du RAA.

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)